

## COMPTE-RENDU REUNION CCAS DU LUNDI 20 JUIN 2022 à 19h00

Présents: M. GOUGET, C. DUNAUD-MARMOZ, E. PANISSET, L. LAURENT, M. POLLET, M. SECOND,

A. YAACOULI, K. LEGRAIN, B. SECOND

Absent excusé: B. BOUCHET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00 Les membres présents adoptent le compte-rendu de la réunion précédente.

### Plan ORSEC Distribution comprimés IODE

M. GOUGET informe les membres du CCAS qu'ils seraient mis à contribution si un plan ORSEC était décidé par la Préfecture. Un plan communal avec protocole a été établi.

#### Canicule

Les membres du CCAS sont sollicitées pour prendre des nouvelles des personnes vulnérables.

### Repas des Anciens 2022

B. BOUCHET attend les propositions du restaurateur avec plusieurs choix de menus. La décision est donc reportée à la prochaine réunion CCAS.

Les propositions d'animation reçues à ce jour sont au-delà du budget ; d'autres prestataires seront contactées par M. POLLET, C. DUNAUD-MARMOZ et E. PANISSET.

## ❖ Budget des colis de fin d'année 2022

Il est convenu de rester dans le même budget que celui dépensé en 2021. Plusieurs propositions sont faites pour le contenu des colis. Des devis seront demandés à différents prestataires et le choix sera finalisé lors de la prochaine réunion du CCAS.

#### Demandes de subventions 2022

Après échanges, les membres du CCAS votent à l'unanimité <u>300 euros</u> de subventions pour chacune des associations citées ci-dessous :

E T A I S Espace et Temps pour l'Accueil, l'Initiative et le Social / St Laurent de Chamousset A H M L Association des Handicapés des Monts du Lyonnais / Ste Foy l'Argentière VIE LIBRE / St Genis l'Argentière SOLIDAIR-AIDANTS MONTS DU LYONNAIS / Duerne RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE / St Laurent de Chamousset

## ❖ Participation financière du CCAS au bénéfice de l'Association TRAVELING à une séance CINE FILOU 2022

Les membres du CCAS ont voté le renouvellement de l'aide à l'Association Traveling en remboursant les tickets des enfants lors de la séance familiale.

# Délibération sur les aides aux activités CULTURELLES OU SPORTIVES / SEJOURS ET CAMPS pour les enfants de moins de 16 ans

Pour l'année scolaire 2022/2023, les membres du CCAS ont voté à l'unanimité le renouvellement de la participation aux frais pour des activités organisées par les associations de la commune ou d'une commune limitrophe.

Calculée selon le quotient familial, elle est <u>limitée à une seule aide par enfant</u>. Les dossiers pour bénéficier de cette participation financière sont à récupérer en mairie.

Le CCAS a décidé de reprendre le barème en vigueur :

Si QF ≤ 600

aide de 50% et limitée à 100 € / enfant aide de 40 % et limitée à 70 € / enfant

De 601 à 700 De 701 à 800

aide de 30 % et limitée à 40 € / enfant

## Délibération sur une participation financière du CCAS aux CENTRE D'ACCUEIL sans hébergement (centres aérés) pour les enfants de moins de 16 ans

Pour l'année scolaire 2022/2023, les membres du CCAS ont voté à l'unanimité le renouvellement d'une participation calculée selon le quotient familial. <u>Les dossiers pour bénéficier de cette participation financière sont à récupérer en mairie.</u>

Le paiement pourra être effectué de 2 manières :

- Si le CCAS reçoit une facture ET une attestation de présence de l'enfant, la participation sera versée directement au centre d'accueil
- Si le CCAS reçoit une facture acquittée et un RIB, la participation sera versée à la famille

Le CCAS a décidé de mettre en place le barème suivant :

Si QF ≤ 600

5 €/jour et par enfant limitée à 180 € / an

De 601 à 700

3 €/jour et par enfant limitée à 100 € / an

De 701 à 800

2 €/jour et par enfant limitée à 70€ / an

Une participation du CCAS aura lieu lors du Forum des Associations SAMEDI 10 SEPTEMBRE afin de mettre à disposition les documents permettant d'avoir accès à ces aides.

## Repas partagés

Le restaurant de Montrottier n'étant pas dans la possibilité de pouvoir fournir les repas pour une période indéfinie, un autre prestataire a été contacté et assurera le plat principal de ces repas partagés. La participation budgétaire du CCAS reste inchangée.

### Demande d'aide sociale

Un dossier ayant été déposé en mairie a été présenté aux membres présents à la réunion. Au regard des éléments, il a été décidé d'aider cette famille pour une période provisoire.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

## PROCHAINE REUNION LUNDI 29 AOUT 2022 A 19H00

Compte-rendu établi par L. LAURENT

Le Président du CCAS Michel GOUGET



AFFICHÉ LE 1 1 JUIL. 2022

04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39 Mail : mairie@montrottier.fr